

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Régularisation foncière avec la SCI YUKA
Route de Rosporden**

La SCI YUKA a sollicité auprès de la ville la régularisation foncière d'une emprise de 55 m² environ dépendant du domaine public communal, pour un prix estimé à 275 euros.

La SCI YUKA, propriétaire de la parcelle cadastrée section EW numéro 55, sise route de Rosporden a sollicité l'acquisition, aux fins d'une régularisation foncière, d'une emprise de 55 m² environ dépendant du domaine public communal, qu'elle utilise comme parking.

Cette emprise ne présentant pas d'intérêt pour la ville et n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie il convient, de la désaffecter et la déclasser préalablement à toute cession.

Un prix de 5€/m², conforme à l'estimation des domaines, a été proposé à l'intéressé qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite emprise, d'une surface approximative de 55 m² ;
- 2- d'en accepter la cession au prix de 5 €/m² ;

3- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.